

VILLE DE NYONS
N° 49 / 2025

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de concert présentée par « **BAAM production** », dont le siège social est à Lyon (69007) au 67 bis rue de Marseille, représenté par Melchior De Carvalho, Président,

Le Maire de NYONS décide

ARTICLE 1^{er}

De passer un contrat de cession pour un concert du groupe « **Send Me love letters** » dans le cadre de la programmation de la soirée « Tous pour la Paix », le **Vendredi 23 mai 2025 à 20h30**, au Théâtre de verdure - 26110 NYONS

ARTICLE 2

La Commune de NYONS s'engage à verser par virement administratif à **BAAM Production**, sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme globale de **1993.95 € TTC** (Mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-quinze centimes)

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.

FAIT A NYONS, le 22 mai 2025

Pierre COMBES
Maire de NYONS

